

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2022

DEL-2022-203

L'An deux mille vingt-deux, le quinze septembre, à 10 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 8/9/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes MERMIER, PARIS.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, DEAGE, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, OBERLI, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

Mmes DETURCHE, TARAGON.

M. COUTIER.

Etaient absents ou excusés :

Mme DALL'AGLIO.

MM. CHASSAGNE, DAVIET, DESCHAMPS, GILLET, PEUGNIEZ, SADDIER, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, QUESNEL,

MM. CHALLEAT, GAL, GRANGE, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS : du SYANE

Membres en exercice : 25

Présents : 14

Représentés par mandat : 3

Objet : COMMUNE D'EVIAN-LES-BAINS - SYAN'CHALEUR - CONCEPTION, REALISATION ET MAINTENANCE D'UNE CHAUFFERIE BOIS ET SON RESEAU DE CHALEUR - MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE - AVENANT N°3 AU MARCHÉ PASSE AVEC ENGIE

Exposé du Président,

Par délibération en date du 7 octobre 2021, le Bureau syndical a donné son accord à la conclusion d'un marché global de performance pour la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur « Les Hauts d'Evian » sur la commune d'EVIAN-LES-BAINS, au groupement d'entreprises ENGIE Energie Services/ARCANE.

Le marché global de performance prévoit 3 phases de prestations, à prix global et forfaitaire :

- Phase 1 : Etudes de conception et d'exécution
- Phase 2 : Construction et mise en service des installations
- Phase 3 : Exploitation et maintenance des ouvrages jusqu'au 30 juin 2029

Les études de conception et d'exécution ont débuté en octobre 2021.

Par délibération en date du 3 mars 2022, le Bureau syndical a donné son accord à la conclusion d'un avenant n°1 à ce marché, afin d'ajuster le diamètre de certains tronçons du réseau de chaleur et de permettre une meilleure alimentation des différents prospects identifiés.

Lors des études de faisabilité du projet, pilotées par le SYANE et réalisées en 2020, d'importants prospects (hôtels d'Evian Resort et ensembles de logements sociaux) avaient été identifiés ; mais ceux-ci n'avaient pas manifesté de volonté de raccordement initial au projet du fait de solutions de référence (au gaz naturel) moins onéreuses que le projet de réseau de chaleur.

Ainsi, le marché global de performance prévoit la capacité d'extension de la chaufferie, sans que cette extension n'ait été caractérisée dans le marché initial.

Au printemps 2022, du fait du contexte géopolitique mondial et de son impact sur les marchés de l'énergie, l'ensemble de ces prospects a sollicité Syan'Chaleur pour un raccordement au réseau de chaleur.

Le raccordement de ces prospects nécessiterait l'augmentation de la capacité de production dans la chaufferie pour laquelle les études de conception sont en cours.

L'avenant n°2 au marché, délibéré par le Bureau syndical du 7 juillet 2022, a intégré au marché l'étude des modalités d'augmentation de la capacité de production en bois énergie de la chaufferie.

Suite à la présentation de la conclusion de ces études aux membres du conseil d'exploitation de Syan'Chaleur, et de l'intérêt technico-économique d'anticiper l'extension de la puissance biomasse de la chaufferie dès les travaux initiaux, il est proposé d'intégrer au marché d'ENGIE les travaux suivants :

- Augmentation de certains diamètres de tuyauteries en chaufferie,
- Création des piquages sur les tuyauteries pour extensions ultérieures,
- Augmentation des capacités de convoyage de système de transfert de la biomasse.

Il est donc proposé l'établissement d'un avenant n°3 au marché pour intégrer la réalisation de ces travaux par ENGIE dès l'automne 2022.

Le montant des travaux supplémentaires engendrés par ces modifications est de 24.420 € HT, en date de valeur juin 2022, actualisable aux conditions prévues dans le marché.

Cet avenant a un impact financier global sur le montant de la conception-réalisation (phases 1 et 2) du marché de 0,6 %.

La sécurisation du raccordement des prospects concernés par cette extension, ainsi que l'étude des modalités techniques, contractuelles et financières de réalisation de l'extension sont en cours par Syan'Chaleur. Les propositions résultantes devraient être soumises à la délibération des instances du SYANE d'ici la fin d'année 2022.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant n°3 au marché global de performance,
2. à autoriser le Président à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.


Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE